



# PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU

## SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

### LUNDI 5 JUILLET 2021, 17h30

### MAIRIE du Bourget

Le cinq juillet deux mille vingt-et-un à dix-sept heures trente à la mairie du Bourget, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Gilles Margueron, Maire.

Assemblée Délibérante	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATION
Gilles Margueron	X		
Stéphane Bect		X	Julie Bermond
Albert Dupré	X		
Thierry Soulier		X	Albert Dupré
Marie-Claude Cote	X		
Alexandra Buisson	X		
Daniel Rusque	X		
Alexandre Donadio		X	Gilles Margueron
Cédric Bermond	X VISIO		
Bruno Buisson	X		
Julie Bermond	X		
Francesca Legendre Tonelli	X		
Sandrine Moreau	X	Arrivée point 8	
Dominique Ernaga	X		
Arthur Godfroy		X	Dominique Ernaga
<b>Membres en exercice : 15</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>VOTANTS</b>	<b>15</b>		

- ✓ **Public : 1** **Convocation transmise le 24 juin 2021**
- ✓ **QUORUM (8) : ATTEINT**
- ✓ **Secrétaire de séance : Alexandra Buisson**
- ✓ **Approbation compte-rendu du 25 mai 2021 : A l'unanimité,**
- ✓ **Documents de synthèses transmis par voie électronique le 2 juillet 2021,**

## Finances

### 1. Demandes de subvention 50 ans PGHM

L'association « secours en montagne de Haute Tarentaise » apporte un soutien au Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne de Savoie pour l'organisation de son 50<sup>ème</sup> anniversaire, prévu le 4 septembre 2021. Créé notamment suite au drame de 1956 dans le massif du Mont Blanc, le PGHM est un partenaire de toujours des communes de montagne et, tout particulièrement des communes supports de stations. En Savoie, ils sont présents à Bourg-Saint-Maurice et Modane. Par leur engagement, les militaires relevant de cette unité d'élite ont depuis 50 ans sauvé des milliers de vies, parfois au prix de la leur.

Quelles que soient les conditions météo, ils interviennent avec le plus haut niveau de technicité et d'expertise, garanti par une formation de très haut niveau qui les classe dans les services d'élite de rang international. C'est pourquoi il est proposé l'allocation d'une subvention de 500 euros pour l'organisation de l'évènement des 50 ans du PGHM. Cette modeste contribution constitue un hommage à ces personnes particulièrement courageuses.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE** d'attribuer une subvention de 500 euros à l'association « secours en montagne de Haute Tarentaise », au titre de l'exercice budgétaire 2021, **PRECISE** que les fonds devront être versés avant la date du 4 septembre 2021.

### 2. Demande de subventions CTS PAYS DE MAURIENNE

M.le Maire accompagné de M. BUISSON et DUPRE présentent aux membres du conseil, le détail technique de l'exploitation des parcelles 25 et 26 de la forêt communale de Villarodin Bourget, relevant du Régime Forestier.

Cette coupe sera exploitée et les produits vendus façonnés.

Le montant total des travaux est estimé à 38 000€ H.T.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, SOLLICITE** dans le cadre de l'action 5.3 « Améliorer l'autonomie énergétique des collectivités par des travaux sylvicoles en circuit-court » du CTS « Pays de Maurienne » une aide financière du Conseil départemental de Savoie à hauteur de 2000 €.

### 3. Demande de subvention Coupe hélicoptère Parcelle 103 et 105 partie FEADER

M. le Maire accompagné de M. BUISSON et DUPRE présentent au Conseil Municipal les travaux d'exploitation forestière dans la forêt communale de Villarodin-Bourget (parcelles 103partie, 105partie), situées dans le canton forestier « les Cotes, bois du Bourget ».

Il s'agit d'une première tranche de travaux de renouvellement et de stabilisation des peuplements forestiers à fonction de protection. Ces travaux auront pour objectif premier de limiter les risques naturels (essentiellement chutes de blocs et glissements de terrain) pouvant concerner le village du Bourget, la route communale d'accès à Amodon ainsi que la Route Départementale 215, voie d'accès au village d'Aussois. La vente de bois ne sera qu'un objectif secondaire pour cette opération sylvicole particulière ; elle permettra de financer une partie des travaux.

L'opération consistera concrètement à :

Réaliser une coupe sélective en abattant en priorité les gros bois mûres, instables, déperissant, risquant d'être renversés facilement lors d'un coup de vent. Cela permettra aussi de débiter le renouvellement de la forêt sur cette zone. L'objectif à terme sera d'obtenir un peuplement forestier rajeuni, plus stable, plus dense, et dont la fonction de protection contre les glissements de terrain et les chutes de pierres sera pérennisée.

Ces travaux sont préconisés dans différents documents : plan de gestion de la forêt, plan de prévention des risques.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale : la mesure FEADER 8.52 du Plan de Développement Rural Rhône-Alpes (P.D.R.R.A.)

Les montants estimatifs de ce projet seraient alors les suivants :

- Montant total des dépenses estimées : 156 969 € HT,
- Montant total des recettes estimées : 30 504 € HT (vente de bois),
- Coût net après déduction des recettes (sans subvention) : 126 465 € HT, dépenses éligible plafonnée à 125 000 € HT,
- Montant de la subvention 8-52 sollicitée (80% des dépenses éligibles) : 100 000€ HT,
- Somme totale prévisionnelle à la charge de la commune : 26 465 € HT après subvention.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'**unanimité** des membres présents, **APPROUVE** le projet et son budget estimatif, et **SOLLICITE** l'aide pour la réalisation des travaux subventionnables (mesure 8.52 forêts à fonction de protection).

#### **4. Demande de subvention Coupe hélicoptère Parcelle 103 et 105 partie CD73**

Toujours pour les parcelles 103 et 105 partie, M. le Maire ajoute que compte tenu des enjeux liés à l'érosion du terrain et à la sécurité des voies en contrebas, il paraît judicieux de solliciter également l'aide du Département de la Savoie au titre du Programme FREE et/ou au titre de l'entretien des routes (risques).

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'**unanimité** des membres présents, **APPROUVE** le projet et son budget estimatif, et **SOLLICITE** l'aide la plus élevée possible auprès du Département de la Savoie.

#### **5. Rappel des règles de fonctionnement sur les demandes de subvention**

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'il dispose de sa délégation en matière de demande de subvention dès lors que l'opération est inscrite au budget primitif. Ce dernier étant voté en Conseil Municipal en début d'année.

En fonction des urgences, il utilise donc cette délégation pour solliciter des financements au fil de l'année et en rendra compte au conseil municipal à chaque séance. Cela ne présage pas le lancement des travaux.

Ainsi, 8 décisions du Maire ont fait l'objet de demandes de subventions pour les projets suivants :

- Réhabilitation Maison d'Octavie

- Requalification des espaces publics La Norma
- Economies d'énergies : Eclairage public passage en Led
- Chemin Erica (ex parcours de santé)
- Luge Quatre saisons
- Terrain Multisport
- FACE : Mise en souterrain, sécurisation réseau basse tension Rue du Verger
- FACE : Extension réseau Basse tension

## 6. Création poste Maitrise Régie d'Electricité

Ce point est reporté à la prochaine séance, après avis du conseil de régie prévu fin juillet.

## Intercommunalité

### 7. ECCHO 2030

M. le Maire fait le point sur la démarche ECCHO 2030 et les actions qui en découleront pour le territoire et la Commune. Cette démarche a pour but de rééquilibrer le modèle de développement pour réduire la dépendance au tourisme en contribuant au maintien de la cohésion sociale et en utilisant l'environnement comme un levier.

La stratégie qui en découlera fera émerger des projets dans différents domaines et certains de la Commune seront intégrés dans les programmes de financements, notamment :

- Etude et développement d'un bassin d'eau vive
- Luge Quatre saisons
- Itinéraires ski de randonnée sur le domaine skiable de La Norma
- Sentier Erica
- Aménagement d'aires de camping-car sur les villages

## Travaux – Projets

### 8. Attribution du marché maîtrise d'œuvre Tranche 3 Rue du Verger

M. le Maire rappelle l'Avis de la Commission d'Appels d'Offres qui s'est tenue le 30 juin 2021 et propose de suivre cet avis.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal ATTRIBUE** le marché de maîtrise d'œuvre à la société MG CONCEPT pour un montant de 25 722.50 € HT hors options.

Les études vont ainsi pouvoir commencer pour espérer un démarrage des travaux l'année prochaine.

**Rappel : Albert Dupré, Bruno Buisson et Alexandra Buisson font partie de la Commission « T3 Rue du Verger ».**

## 9. Report Vote état d'assiettes

Les élus se rapprocheront de M. Manuel pour échanger sur cet état d'assiettes et ainsi permettre d'expliquer plus précisément l'objet de cet engagement au Conseil Municipal.

## 10. Passage en revue des projets et études en cours

- **Luge Quatre saisons** : modification du PLU en cours : passage en commissions CDPENAF, CDNPS (avis favorables), consultation des entreprises pour l'équipement luge et terrassement en cours.

La suite du projet est en ATTENTE du retour des financeurs.

En tout état de cause, une mise en service est exclue pour cet hiver.

*Arrivée Sandrine Moreau 19h10*

- **Bassin Eau Vive** : Etude de faisabilité : le bureau d'étude Hydrostadium prévoit une remise de la première phase fin juillet 2021. Ce projet est un atout pour le territoire mais si la première phase est négative, un autre lieu sur la vallée pourra être trouvé et le pilotage ne sera donc pas communal.
- **Sentier Erica** : une visite sur site du Conseil Départemental de la Savoie financeur sera à organiser en août.
- **Chemin piéton** : après 7 navettes de modification, les panneaux d'information sur le chemin piéton du Bourget sont enfin en production. Ils seront disposés le long du chemin pour informer les visiteurs sur la qualité environnementale du lieu. Cette mesure était prévue dans le cadre des mesures compensatoires de destructions d'espèces protégées. De plus, le suivi scientifique de ces espèces protégées doit être prolongé de 5 ans, Sandrine MOREAU a mis en contact la Commune avec le Conservatoire Botanique National Alpin pour obtenir un devis pour cette prestation.
- **Viabilisation des terrains agricoles** :
  - o Côté Bourget : le foncier zone bâtiment est bientôt acquis. Les autorisations pour servitudes ou ventes des parcelles d'accès sont obtenues. L'analyse des offres des entreprises est à faire et l'étude de sol complémentaire est prévue mardi 06/07 pour valider la constructibilité de la zone et surtout permettre le dépôt du permis de construire par Mme Choiseau.
  - o Côté Villarodin : M. le Maire est satisfait du rendu du bâtiment et félicite l'agricultrice et sa famille, ainsi que toutes les personnes qui l'aident, pour le travail accompli. L'AFP a également engagé de nombreux travaux qui vont tous dans le bon sens pour l'entretien du paysage et le maintien d'activités agricoles et de loisirs (chevaux, fauchage...).
- **Terrain multisports à La Norma** : les jeunes ont l'air ravis de sa mise en service. La réception a été faite avec des réserves qui seront levées après travaux en septembre.
- **Poste Rival** : évolution du chantier : l'élévation du bâtiment est bien avancée, le suivi du chantier est une charge de travail très lourde mais tout se passe bien avec les entreprises INEO, Léon Grosse et Schneider ainsi qu'avec VINCI et ses sous-traitants.

*Pour rappel en phase chantier le poste sort de terre mais en phase exploitation du tunnel, un remblai périphérique permettra d'estomper la hauteur du poste d'au*



*moins 2 mètres et les abords devront être également comblés et végétalisés. Bien entendu cette période sera fonction du chantier, de son creusement et de la mise en service du tunnel Lyon-Turin.*

- **Commission Jeunesse** : le 5 juin dernier, la commission a enfin pu organiser la première rencontre avec les enfants. Plus d'une dizaine d'enfants étaient présents, en majorité du Bourget. Marie-Claude COTE, Alexandra BUISSON, Sandrine MOREAU, Francesca LEGENDRE TONELLI en font le compte-rendu :
  - o Demande d'un terrain plat au Bourget pour jouer. Plusieurs pistes en attendant la réhabilitation de la décharge : séparer la décharge, changer la destination de la zone sauterelle, ancienne cours...
  - o Accès à l'Aire de jeux du Bourget à revoir : les enfants n'osent pas traverser les tables d'Un Air 2 Bar, possibilité de chemin d'accès en aval...
  - o Bac à compost, extinction de l'éclairage, sécurité des villages...

Le groupe de travail souhaite organiser une journée citoyenne pour nettoyer les abords des villages. Une collaboration avec l'AFP est envisagée pour cette journée.

La Commission doit organiser une 2<sup>ème</sup> rencontre pour élaborer des actions à mettre en œuvre. Cette rencontre se fera dans le mois de septembre afin de classer par priorité les demandes.

- **Commission Itinéraires Randonnée** : Les membres de la Commission sont Julie BERMOND, Bruno BUISSON et Dominique ERNAGA accompagnés de Florian CHARVOZ et Dominique BUTTARD. 2 réunions de travail et 1 visite de terrain ont permis de dessiner 2 itinéraires, tout à fait réalisables pour cet hiver moyennant très peu de travaux :
  - o 1 itinéraire **rouge de D+ 600 m** et 1 **bleu de D+ 400 m**
- **Commission Réhabilitation décharge** : Bruno BUISSON, Cédric BERMOND, Francesca LEGENDRE TONELLI et Alexandra BUISSON évoquent les difficultés à trouver un projet pour cette réhabilitation : terrain multisports, jeux d'eau, chemin en liaison avec le Rocher, Asinerie et village...

## Urbanisme - Foncier

### **11. Autorisation de défrichement Centre technique La Norma**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet du Syndicat Mixte Thabor Vanoise (SMTV) de construction d'un bâtiment centre technique d'exploitation du domaine skiable de La Norma. Le Plan local d'Urbanisme est en cours de modification par les services de la Commune (même procédure que la Luge menée en parallèle).

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment et le raccordement de ce bâtiment aux réseaux et aux voies de circulation. Ce programme va s'implanter sur tout ou partie des parcelles propriété de la commune (propriété issue de la vente de la CCHMV à la commune de Villarodin-Bourget du 13/11/2019).

Certaines de ces parcelles communales sont boisées et devront faire l'objet d'un déboisement. Ce déboisement sera limité à l'implantation des ouvrages à construire, sans nécessairement se conformer aux limites parcellaires ni déboiser les parcelles concernées en intégralité.

Le Code Forestier prévoit que cette implantation est soumise à une autorisation de

défrichement accordée par arrêté de Monsieur le Préfet. Dans ce cadre, la commune autorise le Syndicat Mixte Thabor Vanoise à déposer une demande d'autorisation de défrichement d'une surface inférieure à 5 000 m<sup>2</sup> nécessaire à la réalisation de ce projet.

En fonction du résultat des études d'avant-projet, les limites d'implantation du projet seront affinées pour en limiter l'emprise foncière, l'impact paysager et optimiser les flux de circulation.

Par ailleurs, une flore protégée a été inventoriée en bordure de site (Buxbaumia). La zone correspondante sera mise en défens pour assurer sa conservation.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, AUTORISE** le Syndicat Mixte Thabor Vanoise à déposer une demande d'autorisation de défrichement sur les parcelles communales.

## **12. Autorisation du dépôt de Permis de construire Centre technique La Norma**

Dans la continuité du point précédent, M. le Maire rappelle que le programme va s'implanter sur tout ou partie de parcelles propriété de la commune (propriété issue de la vente de la CCHMV à la commune de Villarodin-Bourget du 13/11/2019).

- Emprise conditionnelle du bâtiment sur les parcelles section E lieu-dit la Praz : 192 ; 193 ; 194 ; 195 ; 196 ; 197 ; 200 ; 201 ; 202 ; 203 ; 204 ; 208 ; 1406 ; 1408.
- Emprise conditionnelle des voiries et réseaux divers sur les parcelles section E lieu-dit la Praz : 192 ; 193 ; 194 ; 197 ; 200 ; 204 ; 208 ; 1406 ; 1408 ; 1410 ; lieu-dit les Avenièrès : 212 ; 215 ; 216 ; 217 ; 260.

Il convient d'autoriser le SMTV à solliciter les autorisations nécessaires pour la réalisation du projet de centre technique.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, AUTORISE** Monsieur le Maire à autoriser le Syndicat Mixte Thabor Vanoise à : déposer un dossier de Permis de Construire pour la réalisation du centre technique ; ainsi que les éléments techniques et les autorisations qui s'y rapportent (autorisations environnementales, permis d'aménager, passage de réseaux...).

## **13. Achat – Echange terrain C2008 – C1715**

Après s'être entretenu avec M. Charvoz Denis, M. le Maire explique à l'Assemblée qu'il est possible de faire un échange avec inscription d'une servitude de passage sur la C2008 au profit des terrains situés en aval.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE** M. le Maire à faire cet échange dans le cadre du projet de viabilisation des fermes agricoles avec les frais d'actes à la charge de la Commune avec inscription de la servitude d'accès.

## **14. Convention d'usage de données avec le Parc National de la Vanoise**

Sandrine Moreau explique le courrier reçu du Parc National de la Vanoise (PNV) au sujet de l'opération Bien vivre ensemble. Le PNV propose ainsi à la Commune une convention d'usage des données géographiques sur la localisation des espèces sur le territoire du PNV. Cette convention est gratuite et est une source d'information intéressante.

**A l'unanimité, Le Conseil Municipal AUTORISE M. le Maire à signer la convention.**

#### **15. Conventions SOGENOR mise à disposition (voir**

##### **Baux de location de meublés Centrale de réservation**

Il est rappelé à l'Assemblée que depuis le retour de compétences dites « La Norma » à la Commune, conjuguée à l'impossibilité de facturer l'électricité à la SOGENOR, toutes les conventions sont échues ou caduques.

Un travail est en cours pour remettre chaque bien dans une convention ou bail traditionnel.

Dès que les projets et tarifs seront prêts, l'ensemble sera soumis au vote.

#### **16. Convention Maison du Tourisme**

M. le Maire explique qu'il convient de conventionner avec l'Association Maison du Tourisme de La Norma pour mettre à disposition les équipements touristiques jusqu'alors gérés par la SOGENOR. La convention a pour objet de désigner les équipements mis à disposition par VB à la MAISON DU TOURISME et l'emprise du domaine public que la MAISON DU TOURISME est autorisée à utiliser de manière privative pour proposer et exploiter des activités à destination des hôtes de la station de La Norma.

VB met à disposition de l'Association les équipements suivants situés sur la station de La Norma - Commune de Villarodin-Bourget (73500) :

- 3 terrains de tennis clôturés et 1 terrain non clôt
- 1 Base de loisirs aquatiques clôturée comprenant : 1 plan d'eau de baignade avec 1 toboggan d'eau / 1 platelage bois et plage en herbe / 1 local d'accueil / 1 local technique
- 1 structure clôturée faisant office de plateau sportif et 1 chalet d'accueil/stockage de matériel associé.
- 1 chalet d'accueil pour l'activité « cheval ».

Cette convention peut être signée pour une durée de 3 ans renouvelable dans la limite de 5 ans.

- EN CAS DE DEFICIT : la Commune pourra verser une subvention exceptionnelle pour équilibrer le bilan.
- EN CAS d'EXCEDENT : l'Association devra reverser le bénéfice à VB pour participer au renouvellement des équipements.

**A l'unanimité, les élus AUTORISENT M. le Maire à signer cette convention.**

#### **Divers**

- ✓ **Clôtures Jardin St Bernard** : l'association des jardins a demandé à la mairie l'autorisation de mettre des clôtures du même type que celles de Villarodin et des Jardins dans le centre du Bourget. Après échanges, l'Assemblée s'accorde sur la



possibilité de mettre ces clôtures uniquement pendant les périodes de visites du gibier dans les récoltes.

- ✓ **Chemin des boîtes aux lettres** : Albert DUPRE fait état de la finition du Chemin dit des Boîtes aux lettres à La Norma. Il remercie la copropriété avec qui la Commune conventionnera pour son usage ainsi que l'entreprise VTSV qui a soigné la finition du chemin.
- ✓ **Projet centrale hydroélectrique dans le St Antoine en forêt domaniale** : M. le Maire et Albert DUPRE font part à l'Assemblée du projet de centrale hydroélectrique porté par la société SC2 titulaire d'une concession en forêt domaniale par l'ONF. Le projet prévoit de capter l'eau à l'altitude de 1890 m dans un barrage existant pour descendre rive droite du ruisseau pour traverser sur quelques parcelles communales et ensuite jusqu'à Modane côté jardins de la citadelle pour installer la centrale. M. le Maire a demandé à l'entreprise d'étudier les scénarios initiaux plus proches des Tufts et de la station ou côté Illaz, sur le territoire de la Commune de Villarodin-Bourget. L'histoire ne doit pas se répéter, la Commune ne doit pas subir les installations inesthétiques avec un impact sur son territoire sans bénéficier des retombées fiscales. Reste à attendre les possibilités techniques pour la société en fonction du seuil de rentabilité...
- ✓ M. le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du recrutement d'un agent technique, c'est **Christian Lazier** qui a été retenu. Il rejoindra le service technique à compter de lundi 26 juillet.

Fait à la mairie de Villarodin-Bourget, le 05 juillet 2021

Le Maire,  
Gilles MARGUERON

